

113/20

EC/ALL

COMMUNE DE GUERLESQUIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Séance publique du 9 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le neuf décembre deux mille vingt- et-un à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
Présents : Éric CLOAREC ; Christiane DUGAY ; Éric LE SCANFF ; Édouard TROLES ; Hervé TILLY ; Chantal COLLÉOU ; Florent LE HERVÉ ; Paul UGUEN ; Rémy LE MEUR ; Françoise NORMAND ; Annick LE GALL ; Marc LEFEVRE ; Laurence LE ROY-TASSEL

Absents : Sonia FLOCH, Cyrielle MOY

Procurations : Sonia FLOCH donne procuration à Christiane DUGAY ; Cyrielle MOY donne procuration à Eric CLOAREC

Secrétaire de séance : Florent LE HERVE

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 décembre 2021

**Objet : subvention d'équilibre au budget groupe scolaire**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que dans sa délibération n°070/20 du 12 avril 2021 correspondant au vote du budget principal et des budgets annexes, le BP 2021 dans son article 654361 « caisse des écoles » prévoyait une participation financière maximale de 86 439 € au budget annexe Groupe Scolaire.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que cette subvention au budget annexe Groupe Scolaire doit être délibérée en conseil municipale avant le 31 décembre, afin d'autoriser le mouvement des fonds au budget groupe scolaire.

Monsieur le Maire précise que le montant de cette subvention d'équilibre est plafonné à 88 110 € et sera affinée en fonction du résultat de l'exercice 2021 du budget annexe groupe scolaire constaté par la Trésorerie au 31 décembre 2021.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de bien vouloir délibérer sur cette subvention d'équilibre au budget annexe groupe scolaire.

**Le Conseil, après en avoir délibéré à 14 voix pour et 1 abstention, valide cette subvention d'équilibre au Groupe Scolaire.**

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Eric Cloarec